

## **Rapport du Président**

Commission permanente  
du lundi 13 mars 2023  
**N° CP-2023-2-6-1**  
**N° applicatif 5510**

### **6<sup>ème</sup> Commission**

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

### **Service instructeur**

Politique castrale et Haut-Koenigsbourg

### **Service consulté**

## **ACCOMPAGNEMENT DES CHATEAUX FORTS D'ALSACE PAR L'INGENIERIE DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE**

Résumé : Ce rapport présente les nouvelles actions de la Collectivité européenne d'Alsace pour valoriser les châteaux forts alsaciens et rhénans avec différents partenaires, ainsi que le règlement du concours « Dessine-moi un dragon ! ».

Les conventions correspondantes procèdent d'une part de la convention conclue avec l'Etat (DRAC Grand-Est) en 2021 définissant les programmes de travaux concertés avec les bénévoles et d'autre part du projet INTERREG Rhin Supérieur « Châteaux rhénans – Burgen am Oberrhein » porté par la Collectivité européenne d'Alsace auprès de partenaires alsaciens, allemands et suisses dans le cadre du festival « Châteaux & Légendes ».

### **L'Alsace et l'espace rhénan : des terres de châteaux forts à préserver et valoriser**

Le maillage de châteaux forts de moyenne montagne, à la frontière occidentale de l'Empire romain germanique est un marqueur de l'histoire et de l'identité alsacienne et rhénane. Forte de cette culture partagée, la Collectivité européenne d'Alsace impulse diverses actions nouvelles, dans le cadre d'un projet transfrontalier INTERREG VI «Châteaux rhénans – Burgen am Oberrhein». Ces actions sont formalisées par les documents joints (conventions, règlement de concours).

Afin de renforcer la politique de sauvegarde et de valorisation des châteaux alsaciens entreprise depuis de nombreuses années avec les associations, la Collectivité européenne d'Alsace a adopté le 31 mai 2021 un dispositif pour simplifier les relations entre l'Etat et les associations engagées dans les châteaux forts. La Collectivité européenne d'Alsace et l'Etat ont signé une convention cadre le 9 décembre 2021, permettant de décliner des actions communes à travers des conventions personnalisées avec chaque association volontaire, certaines s'intégrant dans le projet INTERREG VI « Châteaux rhénans ».

La variété des actions et l'élargissement transfrontalier nécessitent d'actualiser cette convention personnalisée et un nouveau modèle vous est présenté.

Ce rapport présente différentes participations et les soutiens dont les dépenses sont prises en charge directement par la Collectivité européenne d'Alsace et par ses partenaires.

## **I. L'accompagnement renforcé de la Collectivité européenne d'Alsace pour amplifier l'action des associations castrales**

Afin de soutenir davantage l'engagement associatif exceptionnel, la Collectivité européenne d'Alsace amplifie son action au travers d'actions issues :

- **d'un partenariat conclu avec la DRAC Grand Est** le 9 décembre 2021, pour renforcer l'appui aux associations, fluidifier les démarches administratives, les aider à programmer des travaux, leur apporter de l'ingénierie afin de favoriser l'engagement des citoyens dans la préservation et la valorisation des châteaux.
- **d'un projet transfrontalier INTERREG VI « Châteaux rhénans – Burgen am Oberrhein »** avec des partenaires alsaciens, allemands et suisses.  
Il se concrétise notamment par le festival « Châteaux & Légendes » (anciennement « Les Portes du Temps ») sous la forme d'événements dans plusieurs châteaux alsaciens, ainsi qu'un jeu de piste via une application mobile.  
Ces actions reposent sur la participation des châteaux de Kaysersberg, de l'Engelbourg, du Haut-Barr, de Wangenbourg, du Lichtenberg, du Fleckenstein, du Spesbourg par les partenaires locaux, la dimension artistique étant prise en charge par la Collectivité européenne d'Alsace.  
Le budget total du projet « Châteaux rhénans – Burgen am Oberrhein » est de 5 M€ dont 60% financés par l'Union européenne dans le cadre du programme Interreg Rhin Supérieur. La Collectivité européenne d'Alsace, porteur du projet, y consacre un budget de 620 000 € de 2023 à 2025.

Afin de faire bénéficier ces partenaires de son appui dans toutes les formes d'ingénierie, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite conclure une convention avec chaque gestionnaire des châteaux précités.

Pour intégrer ces nouvelles dynamiques et ces engagements réciproques, il est proposé d'actualiser la convention type adoptée en Séance Plénière le 31 mai 2021. Sur la base de cette nouvelle convention présentée en annexe, les conventions individualisées pour les châteaux de Kaysersberg et d'Ottrott sont également jointes à ce rapport.

Les actions mentionnées dans les différentes conventions seront accompagnées financièrement dans le cadre des dispositifs de droit commun (subvention aux associations castrales, fonds festival, fonds projets culturels, ...).

De plus, la Collectivité européenne d'Alsace et la Generaldirektion Kulturelles Erbe Rheinland- Pfalz réalisent pour le festival « Châteaux & Légendes » un spectacle commun au château du Hardenburg, en Allemagne, sous la direction artistique de John Howe et Jim Danton. Ce spectacle se déroulera le 1<sup>er</sup> mai 2023 et comprend une projection d'illustrations contées, une chorégraphie et une mise en ambiance nocturne.

La convention d'organisation de cette manifestation est jointe en annexe.

## **II. Un concours pour favoriser l'appropriation des légendes autour des châteaux rhénans, auprès d'un large public**

Dans le cadre du festival « Châteaux & Légendes » du projet INTERREG précité, la Collectivité européenne d'Alsace organise du 20 mars au 1<sup>er</sup> mai 2023 un concours d'illustration intitulé « Dessine-moi un dragon ! » dont les prix seront remis le 2 juin au château du Hohlandsbourg.

Le règlement détaillé du concours est joint en annexe et précise notamment les catégories de candidats (jeunes, établissements médico-éducatifs, etc.).

Le budget du concours (inclus dans l'opération « Animation filière castrale » n° P258O005) a été évalué à environ 2 600 €, financés à 60 % dans le cadre d'Interreg.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver un nouveau modèle de convention-type de partenariat et d'appui à la maîtrise d'ouvrage déléguée en matière de préservation et de valorisation des châteaux forts alsaciens, joint en annexe au présent rapport,
- D'approuver les conventions de partenariat et d'appui à la maîtrise d'ouvrage déléguée à conclure avec l'Association des Amis des Châteaux d'Ottrott et l'Association des Amis du Château de Kaysersberg, jointes en annexes au présent rapport,
- D'approuver les conventions de partenariat, dans le cadre du festival « Châteaux & Légendes », avec la commune de THANN (château de l'Engelbourg), avec la régie du château du Fleckenstein, avec la commune de SAVERNE (château du Haut-Barr), avec la commune de KAYSERSBERG VIGNOBLE (château du Schlossberg), avec la Communauté de Communes de Hanau-la Petite Pierre (château du Lichtenberg), avec la commune d'ENGENTHAL-WANGENBOURG (château de Wangenbourg), avec la commune d'ANDLAU et l'Association pour la restauration du château du Spesbourg et la Generaldirektion Kulturelles Erbe Rheinland- Pfalz, jointes en annexes au présent rapport,
- De m'autoriser à signer l'ensemble des conventions précitées,
- D'approuver le règlement du concours d'illustration, intitulé « Dessine-moi un dragon ! », dans le cadre du festival culturel « Châteaux & Légendes » du projet INTERREG Rhin Supérieur « Châteaux rhénans – Burgen am Oberrhein », joint en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY